

Erratums

Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés

Veillez prendre note que lors de la publication de la version française et de la version anglaise de l'arrêté ministériel 2021-07 dans la section 7.2.2 du bulletin du 8 juillet 2021 (vol. 18, n° 27), le texte du Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés était erroné.

Un erratum a été publié à la section 7.2.2 du bulletin du 22 juillet 2021 (vol. 18, n° 29).

Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs (Innovation Functions Co-operation Agreement)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis concernant l'*Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs* avec la Securities and Futures Commission (la « SFC »), l'organisme de supervision et de surveillance des marchés financiers de Hong Kong qui a été publié dans la section 3.1 du bulletin du 8 juillet 2021 (vol 18, n° 27).

Le troisième alinéa aurait dû se lire comme suit :

« L'Autorité échangera notamment de l'information sur les tendances de l'innovation financière, sur les enjeux de réglementation liés aux nouveaux modèles d'affaires qui émergent ainsi que sur d'éventuels projets innovants communs entre l'Autorité et la SFC. Ce protocole permettra également aux fintechs autorisées de disposer d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement si elles désirent offrir leurs produits et services à Hong Kong (et inversement). »

Un erratum est publié à la section 3.1 du bulletin du 29 juillet 2021 (vol. 18, n° 30).